Financement de la perte d'autonomie: le CESE lance ses travaux

TRAVAUX ET AUDITIONS PUBLIÉE LE 02/11/2022

Saisine liée : SOUTENIR L'AUTONOMIE : LES BESOINS ET LEURS FINANCEMENTS
Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

2,2 millions de Françaises et de Français seront en 2050 en situation de perte d'autonomie (contre 1,3 million en 2020). Le CESE avait travaillé en 2011 sur la dépendance des personnes âgées et sur les métiers de la cohésion sociale et ceux en tension plus récemment.

Une question de société

Le sujet de la perte d'autonomie est plus large aujourd'hui. Tous les âges et publics sont concernés (jeunes, familles, aidants, actifs/retraités…). C'est devenu une question de société et d'éthique et la question de son financement est cruciale.

Cependant, il n'existe pas de solutions « clés en main » et de nombreuses questions se posent.
Quels sont les leviers du financement de la perte d'autonomie ? Quelles sont les limites et/ou les risques des différentes options envisageables, qu'elles soient anciennes ou innovantes ? Quelles options de financement sont envisageables au vu des efforts conséquents qu'il exige ? Existe-t 'il des disparités territoriales sur le sujet pouvant contraindre les choix ?

En réponse, différents scenariis de financement et de gouvernance

Le projet d'avis s'intéressera spécifiquement à la perte d'autonomie des personnes dès 60 ans, quelle que soit l'origine de la perte d'autonomie, qu'il s'agisse du handicap, du vieillissement ou d'une maladie chronique.

Le CESE entend proposer différents scenarii en termes de financement et de gouvernance. Il considèrera plus globalement l'impact possible de chacun de ces scenarii sur tous les éléments qui affectent la réalité du « libre choix » du mode d'accompagnement : la diversité des offres d'hébergement et de services à domicile dans tous les territoires, leur attractivité et leur viabilité, leur accessibilité, le niveau de reste à charge, la qualité de l'accompagnement (sanitaire, social et médico-social), la continuité et la cohérence des parcours.

Pour évaluer et définir ces scenarii au plus près des populations, le CESE engagera un processus de participation citoyenne et plus précisément, une intégration à la commission d'un groupe de citoyennes et de citoyens tirés au sort.

Ce projet d'avis est porté par Martine Vignau (Groupe UNSA) au nom de la Commission des Affaires sociales et de la santé présidée par Angeline Barth (Groupe CGT).

© - copyright CESE - Mai 2024